Vous recevez ce message car vous êtes inscrit à la Newsletter FO-Cadres

[Focus] Prise en compte des stages dans le calcul de la retraite : le décret enfin publié !

FO-Cadres se félicite de la publication au J.O. du décret permettant la prise en compte des stages en entreprise dans le calcul des droits à la retraite. Ce droit est l'aboutissement de notre long combat pour un meilleur encadrement des stages.

-> Cliquez ici pour en savoir plus

[Etude] Une répartition de l'emploi cadre très inégale sur le territoire national

A caractéristiques communes (fonction, âge, ancienneté, lieu de l'emploi occupé…), l'écart de salaire est de 8,5 % en défaveur des femmes. Ces écarts s'expliquent en partie par le fait que les femmes cadres sont en moyenne plus jeunes que leurs homologues masculins et occupent moins souvent des postes à responsabilité ou des postes mieux valorisés financièrement.
-> Lire l'intégralité de cet article

[Juridique] Rupture conventionnelle et licenciement : une liaison dangereuse !

La Cour de cassation vient de se prononcer sur l'articulation entre un licenciement et une rupture conventionnelle. Elle décide surtout qu'un licenciement notifié au salarié peut être rétracté par une rupture conventionnelle conclue postérieurement. La Haute cour admet donc la conclusion d'une rupture conventionnelle alors qu'un licenciement a déjà été prononcé !
-> Lire l'intégralité de cet article

[Publication] Guide du salarié cadre : l'outil juridique indispensable à la défense du salarié cadre

Les cadres sont des salariés à part entière, dont les spécificités reconnues ne doivent en aucune manière les exclure des droits qu'il leur appartient désormais de faire valoir y compris devant les prud'hommes quand la situation l'exige. Autour des thèmes propres à la situation de travail des cadres, ce guide se compose de 3 grandes parties : le contrat de travail ; la vie du cadre dans l'entreprise ; la formation professionnelle et le volet social.
-> Lire l'intégralité de cet article

--> FO-Cadres.fr, Facebook, Twitter, Google+

Copyright © 2015 , Tous droits réservés.

Notre Organisation :
FO Cadres 2 rue de la Michodière Paris 75002

Cliquez-ici pour vous désabonner | Cliquez-ici pour modifier vos informations